

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : **29 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **23 septembre 2025**

OBJET : D2025-7-2

Contrat d'entretien des
installations publiques
extérieures de défense contre
l'incendie

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHASLARD B
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M
GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L

Ont donné procuration : BRIANCON JP à LACOURARIE S ; MOINARD BOUTENEGRE M à
BUISSON ; M VIEUILLE R à HELION P

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLIERE

La responsabilité de la défense contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire en application de l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) du 15 novembre 2016 précise les obligations des communes, notamment :

- la prise d'un arrêté communal de DECI
- la maintenance préventive et corrective des Points d'Eau Incendie (PEI)
- le contrôle périodique de la disponibilité et de la performance hydraulique

La commune de Brie, soucieuse de disposer d'équipements de défense contre l'incendie adaptés à l'évolution de ses besoins et en bon état de fonctionnement, souhaite confier l'entretien de ses équipements et leur contrôle périodique à la SEMEA.

Le contrat d'entretien est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des installations publiques extérieures de défense contre l'incendie avec la SEMEA.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 2 octobre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON